

# ZOOM SUR LE REAB

## LE TITRE DE "RESPONSABLE D'ENTREPRISE ARTISANALE DU BÂTIMENT"



UN DIPLÔME CAPEB, DE NIVEAU 5 / BAC+2,  
RECONNNU PAR FRANCE COMPÉTENCES

### POUR QUI ?

- Artisan nouvellement installé
- Salarié en cours de reprise
- Gérant associé
- Président de Société par Action Simplifiée (SAS)...

### OBJECTIFS

Élaborer sa stratégie d'entreprise

Maitriser sa rentabilité et sa solvabilité

Piloter ses chantiers

Mener des actions commerciales et de communication

Recruter et manager

### COMMENT ÇA MARCHE ?



### COMPÉTENCES

→ Chaque compétence est certifiée par un bloc de compétences

Un bloc de compétence = un certificat officiel et reconnu par France Compétences

1

**ÉLABORATION DE LA STRATÉGIE**  
d'entreprise et gestion des projets de développement

2

**ANALYSE ET PILOTAGE DE L'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE**  
et financière

3

**GESTION DES RESSOURCES HUMAINES**  
et management de l'équipe

4

**RÉALISATION D'Actions COMMERCIALES**  
et de communication

ENTREPRISE ARTISANALE DU BÂTIMENT

5

**PILOTAGE DE CHANTIER**



### BÉNÉFICES

JE BOOSTE MON PROJET D'ENTREPRISE et entreprends différemment

J'AMÉLIORE MA STRATÉGIE, prends du recul et fais des choix plus ciblés

J'UTILISE DES MÉTHODES POUR AMÉLIORER LA GESTION FINANCIÈRE et accède à des outils de gestion spécifique du bâtiment

JE CRÉE UN RÉSEAU COLLECTIF avec des professionnels exerçant le même métier et favorise l'entraide sur les chantiers entre collègues

J'ACQUIÈRE DES CONNAISSANCES sur la réglementation, la constitution et le suivi des dossiers techniques

### EN PRATIQUE

#### ÉVALUATIONS RÉALISÉES SOUS FORME

- D'études de cas ou de QCM en situation professionnelle tout au long de la formation
- D'un projet d'entreprise comprenant un diagnostic partagé et un plan d'actions du stagiaire présenté lors d'un entretien oral devant un jury de professionnels



#### FORMATION

PLUS DE 80 DIPLÔMÉS PAR AN

- D'une durée moyenne de 50 à 60 jours sur 2 ans
- Accessible sur l'ensemble du territoire



Le saviez-vous...?

### VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPÉRIENCE (VAE)



PRÉ-REQUIS : AVOIR EXERCER UN AN D'ACTIVITÉ EN LIEN AVEC LE REAB

- Déposer une demande de recevabilité pour vérifier si le candidat dispose d'un an d'expérience en lien avec le titre visé (REAB)
- Constituer un portefeuille de preuves permettant de justifier de l'ensemble des compétences requises pour le titre visé
- Présenter son dossier devant un jury composé notamment de professionnels du métier

### POUR EN SAVOIR +

CONSULTEZ LA PAGE REAB SUR LE SITE DE LA CAPEB



PLUS FORTS. ENSEMBLE.